

# Chasseur des Côtes d'Armor

Bulletin d'information de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor

bobital-mellionnec  
**le lapin  
partagé**

sanglier  
**gestion  
planifiée**

pommerit-jaudy  
**étudiants  
et piégeurs**



## le Préfet à la Fédération



## 3 Fédération

*Les chasses spécialisées*

## 4-5 Gestion

*Premier bilan du schéma départemental cynégétique*

## 6-7 Cynophilie

*Le championnat d'Europe des Setters anglais sur bécasses*

## 8 Ploufragan

*Portrait de chasseur*

## 9 Sanglier

*Un plan spécifique de gestion*

## 10-11 Education

*Former des étudiants au piégeage*

## 12 Petit gibier

*Bobital et Mellionnec se partagent le lapin de garenne*



## Prudence et prévention des accidents

**Yvon Méhauté**

*Président de la Fédération*

*Départementale des Chasseurs*

La fin de la saison de chasse 2011-2012 a été endeuillée par la mort d'un chasseur costarmoricain de 63 ans survenue à Poullaouen (29) le 4 février dernier. Il ne m'appartient pas de porter le moindre jugement sur ce tragique accident, qui endeuille une famille et qui en bouleverse une autre. Je ne pouvais néanmoins passer sous silence cet accident mortel, car il m'appartient de rappeler que notre loisir peut comporter des risques et qu'il est de notre devoir de les prévenir pour les limiter. La sécurité à la chasse est une évidence. Il n'y aura jamais assez d'efforts à consentir par tous les chasseurs pour que la chasse soit pratiquée sereinement et garantisse la sécurité de tous... chasseurs et non-chasseurs, hommes et chiens. Il appartient à chacun de se former. La Fédération Départementale des Chasseurs a mis en place depuis plusieurs années des outils pour les responsables de chasse et pour les chasseurs. En 2011, 542 nouveaux chasseurs ont ainsi été formés à la sécurité en battue dans les massifs de Bois-Meur et Avaugour. Il est indispensable que toutes les sociétés de chasse, communales et privées, sollicitées par les administrateurs de la Fédération, délèguent l'un de leurs sociétaires à ces journées de formation. La Fédération Départementale des Chasseurs a également investi beaucoup de temps, d'énergie, de compétence et d'argent dans la création du centre de tir de Botsay à Glomel. Je me réjouis de voir des sociétés de chasse comme La Motte utiliser ce site exceptionnel pour former ses adhérents. Si nous avons conçu ce lieu de formation pour les chasseurs et les tireurs, c'est que nous en éprouvions le besoin. La sécurité n'a pas de prix. Un fusil, une carabine, un arc... ne sont pas des jouets. Manipuler une arme ne s'improvise pas, mais s'apprend avec des moniteurs compétents. Exemple de dangerosité, la bretelle qui ne devrait être utilisée qu'avec une arme déchargée (ouverte ou culasse en arrière). Elle est même à proscrire en action de chasse. Elle est en effet responsable de plusieurs accidents mortels en France. Les chasseurs costarmoricains ont la chance de disposer d'un centre de tir ultra-moderne à Glomel et d'un encadrement professionnel. Ils ne doivent pas vivre sur leurs acquis, mais se remettre sans cesse en question pour bien chasser, pour mieux chasser... Il y a des consignes de sécurité à rappeler et à se rappeler à chaque sortie, que ce soit en battue ou à la billebaude. Il y a des règles à respecter pour soi et pour autrui. L'analyse des accidents de chasse montre que plus de la moitié des accidentés de chasse sont des chasseurs, que 15 % sont des accompagnateurs et que plus de 20 % des victimes relèvent de l'auto-accident... Au total 90 % de nos accidents sont internes à la chasse!

Que ce soit une blessure superficielle, une blessure grave ou une blessure mortelle, il faut en tirer la leçon, se remettre en cause, augmenter notre exigence de sécurité et nous améliorer. Je recommande aux chasseurs d'être rigoureux à la chasse et de profiter de l'intersaison pour s'inscrire à des sessions de formation, que ce soit le brevet de chasse grand gibier ou le tir à Botsay.

Il en va de l'éthique de la chasse, de l'image des chasseurs, de la sécurité publique.

## Chasseur des Côtes d'Armor [www.fdc22.fr](http://www.fdc22.fr)

Bulletin de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Directeur de la publication : Yvon Méhauté.

Photogravure: Nouvelle Norme Cesson-Sévigné (35.). Impression: imprimerie Dessalles Saint-Brieuc (22). Dépôt légal à parution. BP 214, 22192 Plérin Cedex.

Tél. 0296747429  
Fax 0296747419  
Courriel: [FDC22@wanadoo.fr](mailto:FDC22@wanadoo.fr)

# fédération

## Assemblée générale

La prochaine assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor aura lieu le 28 avril 2012 salle Hermione à l'espace Brezillet à Saint-Brieuc. Rappelons que les convocations officielles à l'assemblée générale sont adres-

sées aux détenteurs des droits de chasse adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs par pli postal. D'autre part toute personne souhaitant participer à l'Assemblée Générale devra présenter sa validation de permis pour la saison écoulée ou justifier sa qualité

d'adhérent (carte fédérale).  
Renseignement: Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor et adressé au plus tôt à la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, La Prunelle, BP 214, 22192 Plérin cedex

## Chasses spécialisées

Il existe dans le département des Côtes d'Armor 14 associations de chasse spécialisées :

- **Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau**, assemblée générale le 13 mai, président Jean-Pierre Bourgault, Tél. 02 99 39 56 16.

- **Association Armor Chasse à l'Arc**, président Christian Barbet Tél. 02 96 94 96 54.

- **Association des Gardes Particuliers**, assemblée générale le 3 juin, président Claude Destouches Tél. 02 96 72 52 26.

**Fédération des Gardes Particuliers**, assemblée générale le 22 avril, président Patrick Sagorin Tél. 06 30 30 49 05

- **Association des équipages de Vénérie sous Terre**, assemblée générale le 5 mai, président Michel Henry Tél. 06 08 18 62 96

- **Association des Chasseurs de Grand Gibier**, assemblée générale le 4 mai, président Mickaël Perennez, Tél. 02 96 21 41 11.

- **Association pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants**, assemblée générale le 21 avril, président Gaëtan Savin, Tél. 06 76 73



18 85.

- **Délégation 22 du Club National des Bécassiers**, assemblée générale le 27 avril, président Yannick Lucienne, Tél. 02 96 94 27 54.

- **Association Départementale des Piégeurs**, assemblée générale le 23 juin, président Lionel Bleuse, Tél. 06 83 51 42 38.

- **Association des Chasseurs de Lapins**, assemblée générale le 14 avril, président Christian Le Merrer, Tél. 06 03 61 57 02.

- **Union des Chasses Privées**, prési-

dent Eric de Saint-Pierre, contact secrétaire Joël Lorre, Tél. 06 68 46 59 68.

- **Association de Louveterie**, président Jean-Guy Le Chanu, Tél. 06 16 30 68 04.

- **Association des Chasses Communales**, assemblée générale le 7 avril, président par intérim Daniel Darcel Tél. 02 96 32 48 70

- **Club d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt**, président Alain Le Bihan, Tél. 06 30 61 91 04.

## Initiation au chien d'arrêt



Le club d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt reprend ses activités à partir du mois de mars. Si vous souhaitez rejoindre une équipe à votre écoute pour vous conseiller soit pour l'éducation de votre chien, soit pour quelques conseils pour conduire votre compagnon à la chasse, nous serons heureux de vous accueillir. Le club d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt travaille principalement sur des oiseaux (cailles,

pigeons, etc.). Le but est de motiver votre chien, jeune ou pas. Le club

donne également des conseils d'éducation de base afin que le rapport chasseur/chien soit agréable. Les terrains d'entraînement se situent à Cohiniac et à Boquého. L'adhésion est de 30 euros. Toutes les races de chiens d'arrêt sont acceptées.

Renseignement: Philippe Savéan Tél. 06 80 06 23 47; Julien Galardon Tél. 06 87 24 12 84; Alain Le Bihan Tél. 06 30 61 91 04

# fédération

## Carton vert du préfet au

Le nouveau préfet des Côtes d'Armor, Pierre Soubelet, a réservé l'une de ses premières visites officielles dans le département à la Fédération Départementale des Chasseurs. Le mardi 6 mars 2012, il a en effet présidé la réunion de prébilan du schéma départemental de gestion cynégétique signé le 19 janvier 2009 par son prédécesseur, M. le préfet Jean-Louis Fargeas. Cette réunion de travail a permis de faire le point avec l'ensemble des partenaires (Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Propriétaires forestiers, ONF, ONCFS) sur l'ensemble des objectifs et des missions initiées depuis trois ans par la Fédération.

*« Ce schéma départemental de gestion cynégétique existe. Il a fait l'objet d'une concertation et d'un consensus, a souligné M. le préfet Soubelet. Il est bien construit et bien conçu. Il traduit une volonté de partager avec les partenaires et d'aménager ensemble l'espace. C'est un document de référence. Je le dis car ce n'est pas toujours le cas ailleurs. L'État restera à vos côtés dans vos projets et dans vos entreprises ».*

Monique Le Clézio, vice-présidente du Conseil Général des Côtes d'Armor a pareillement fait part de sa satisfaction. *« Il existe un engagement fort de la Fédération Départementale des Chasseurs et des associations locales de chasse sur le terrain. Nous le constatons et nous nous en réjouissons. La stratégie de la Fédération permet de donner un cadre aux chasseurs et aux partenaires pour travailler à l'équilibre des populations animales et contribuer au développement de la biodiversité. Le partage des espaces entre les différents usages, l'équilibre entre l'agriculture, la sylviculture, la chasse et les activités de loisirs, la formation à la sécurité, la problématique sanitaire des espèces sauvages... Ce sont autant d'enjeux importants que la Fédération a défini. Votre état d'esprit est de trouver des solutions dans la concertation. Mieux vivre ensemble, c'est aussi cet état d'esprit que nous voulons faire régner dans le Département ».*

Avant d'examiner les différentes actions initiées dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique, le président Yvon Méhauté a rappelé son objectif initial : « un outil de gestion



Christian Schwartz, directeur DDTM, et Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor

*de la chasse dans le département en matière de développement durable et d'éducation à l'environnement, indispensable au maintien des équilibres favorables à la biodiversité en général nécessaire aux populations ».*

Ce schéma s'articule autour de cinq thèmes de travail :

1. L'organisation et le fonctionnement fédéral pour l'application des objectifs fixés
2. La chasse dans le département des Côtes-d'Armor
3. Les projets de développement cynégétique
4. La communication, la formation, la sécurité et la recherche du grand gibier blessé
5. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique des espèces gibier.

### L'organisation et le fonctionnement fédéral

Organisation du département en 13 pays cynégétiques. Un administrateur fédéral anime dans chaque pays un comité de pilotage qui définit des indicateurs de suivi de l'évolution des espèces et des habitats. Renforcement de l'équipe fédérale avec Cyrille Guyomard, technicien chargé de la formation préparant à l'examen du permis de chasser et du fonctionnement du stand de tir fédéral à Glomel, et Simon Guilbaud, chargé du développement du système d'information géographique.

**La chasse dans le département**  
Des ressources humaines adaptées aux

objectifs du schéma: 10 salariés et 2 services civiques volontaires pour accompagner les projets des pays; de nouvelles compétences pour de nouveaux enjeux (cartographie, site internet, communication grand public et scolaire...)

Bénévolat actif en soutien des collaborateurs: 1 200 référents d'associations de chasse spécialisée ou assimilée, 720 détenteurs de droit de chasse.

### Les projets de développement cynégétique

Une meilleure identification et organisation des territoires de chasse. L'objectif, dans les 3 prochaines années, est de disposer de la cartographie de tous les territoires de chasse bénéficiaires d'un ou plusieurs plan de chasse. À ce jour, 390 sur 803 territoires totalisant 400 000 hectares ont été



Jean Quéré,  
représentant la Chambre d'Agriculture

# fédération

## schéma de gestion cynégétique



Le président Yvon Méhauté et Monique Le Clézio, vice-présidente du Conseil Général

cartographiés soit 48 %. La surface moyenne de 500 hectares par territoire de chasse est insuffisante pour gérer des espèces occupant des domaines vitaux supérieurs à 1 000 hectares. L'objectif est de regrouper les territoires pour mieux les gérer. A ce jour, il existe 15 territoires de gestion pour le cerf, 4 pour le chevreuil et 4 pour le lièvre.

La Fédération est favorable à la mise en place d'un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces de circuler, de s'alimenter, de se reproduire et de se reposer. Cette action s'inscrit dans la stratégie nationale de création des aires protégées, soit 2 % de la surface régionale, reliées entre elles par des trames vertes et bleues. Mais la Fédération veut promouvoir une « gouvernance de la nature sans sanctuaire pour certaines espèces telles que renard, blaireau, san-

glier et cerf ». « *Afin de lutter contre les maladies véhiculées par les espèces, nous devons réduire leur densité pour diminuer les contacts intra et interspécifiques en abaissant la probabilité de transmission des infections et en contribuant ainsi à la disparition naturelle des maladies... Cette action de régulation doit être réalisée unilatéralement sur l'ensemble du département, et en priorité sur le renard...* »

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Fédération a mis en place un réseau de cinq exploitations agricoles en signant une charte « agriculture et biodiversité ».

Convention avec la communauté de communes de Lanvollon-Plouha

Convention avec la SAUR et la communauté de communes du Kreiz-Breizh.

Un autre enjeu est d'impliquer les chasseurs dans le suivi sanitaire de la faune sauvage. 965 chasseurs ont ainsi été formés à la veille sanitaire en matière de maladies ou d'infections situées à l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage. 90 équipages de vénerie sous terre ont été formés afin de prévenir une éventuelle contamination des blaireaux par les animaux d'élevage avec identification des zones à risques.

### La communication, la formation, la sécurité et la recherche du grand gibier blessé

Création et développement du site internet fédéral.



Guy Hervé,  
représentant les propriétaires forestiers

Organisation de sept types de formations délivrés chaque année par la Fédération et les associations de chasse spécialisées pour environ 700 chasseurs. Développement d'un niveau 2 pour la formation sécurité à la chasse organisée dans la forêt départementale d'Avaugour-Bois-Meur (2 802 chasseurs formés depuis 2005).

Création d'un centre de formation au tir entièrement dédié à la formation à la sécurité, à l'initiation et au perfectionnement au tir, à la gestion quantitative et qualitative du grand gibier à la fois sur le plan biologique, éthologique et écologique (investissement de 370 000 euros).

Initiation à la recherche du grand gibier (3 conducteurs agréés par l'Union nationale des utilisateurs de chiens de rouge).

### L'équilibre agro-sylvo-cynégétique des espèces gibier

Objectif: développer des grands territoires riches en petit gibier. Création en 2010 du GIC du Sulon, notre territoire pilote.

Renforcer les populations de faisans et de perdrix par des regroupements de territoire de chasse, le contrôle de la prédation et l'aménagement des territoires (19 conventions fédérales en 2012).

Restaurer des habitats favorables au lapin de garenne et développer des outils de gestion (10 territoires pilotes). Poursuivre la gestion de la bécasse des bois avec le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA).

Optimiser le plan de chasse lièvre avec un objectif IK 2014: 3.5 lièvres/km  
Régulation des prédateurs et déprédateurs (piègeage, chasse à tir et vénerie, déterrage, tir d'été à compter du 1er juin, complément ponctuel par des tirs de nuit, meutes créancées).

Bien gérer les populations de cerfs (protocole d'accord signé le 11 mai 2011 entre toutes les institutions concernées) 10 unités de populations identifiées.

Bien gérer les populations de chevreuils et de sangliers (Retour de la carte T de prélèvement sous 72 heures à la fédération) et plans de gestion spécifique.

# cynophilie

## Championnat d'Europe :



Organisateurs, juges et compétiteurs à Bois-Meur

**L**e Championnat d'Europe des Setters anglais sur bécasses organisé dans les Côtes d'Armor restera dans les mémoires, car le miracle a eu lieu et s'est répété quatre jours durant. La reine des bois était bel et bien là, sur son territoire de prédilection, un couvert forestier environné de prairies naturelles. Lundi 12 décembre 2011, le premier jour a donné le ton de cette semaine royale. Le Club du Setter Anglais avait donné rendez-vous à Bois-Meur, une forêt propriété du Conseil Général des Côtes, mise en réserve bécasses depuis six ans à la demande de la Fédération départementale des Chasseurs qui y effectue trois comptages annuels au chien d'arrêt ainsi que des formations à la sécurité pour la chasse en battue. Ce massif exceptionnel de 1 030 hectares n'est pas cependant un cas unique dans les Côtes d'Armor puisqu'au total ce sont 2 500 hectares de forêts propriété du Conseil Général qui sont mises en réserve bécasses. A Bois-Meur, chaque couple de chiens a donc dû se montrer à la hauteur de la Mordorée. Pas moins de 33 oiseaux ont ainsi été levés dans la matinée. Les juges et les conducteurs se sont unanimement réjouis de cette Providence cynégétique. « *Ici les bécasses tiennent comme des soupières* » entendait-on à l'issue de la première jour-

née. Daniel Poujaud, président du Setter Club, a salué l'accueil exceptionnel reçu dans les Côtes d'Armor. « *Annoncé depuis deux ans dans les Côtes d'Armor, le Championnat d'Europe sur bécasses a tenu toutes ses promesses. Le travail des acteurs territoriaux, Conseil Général et Fédération des Chasseurs, est tout à fait remarquable dans les domaines de la régulation et de la protection. Nous avons découvert un partenariat qui remonte à une quinzaine d'années. Il y a ici et autour de la bécasse une synergie positive qui ne peut que nous satisfaire. Le chasseur a pour auxiliaire le chien. Lors d'une chasse à la bécasse, c'est la passion qui s'exprime. Nous avons pu constater à l'occasion de ce Championnat d'Europe le bien-fondé historique du PMA* ».

Si le PMA bécasse a été instauré au plan national en 2011, c'est en effet en 1984 qu'il fut expérimenté la première fois dans les Côtes d'Armor par son président d'alors

Paul Le Garzic. « *La volonté de la Fédération des Chasseurs, a déclaré le président Yvon Méhauté, est de travailler avec l'ensemble des partenaires du monde rural pour mettre en valeur les territoires, les espèces sauvages et les modes de chasse* ». C'est ainsi que l'ONF, les propriétaires privés et les détenteurs des droits de chasse ont suspendu la chasse à la bécasse sur les territoires réservés aux concours pendant les quatre semaines ayant précédé le championnat d'Europe... Une marque de bienvenue dans les Côtes d'Armor destinée aux cynophiles européens !

La Bécasse reine d'Armor y est l'objet d'une attention toute particulière depuis fort longtemps. Lors d'une conférence organisée à Bois-Meur, Yves Ferrand, ingénieur à l'ONCFS et spécialiste de la bécasse, a dressé un état des lieux et fait le point sur les connaissances scientifiques, tout en rappelant que c'était en forêt de Beffou, dans ce département, qu'avaient été testés les reprি-

### Setter anglais

Le Club d'Éducation et de Dressage du Setter Anglais organise jusqu'à la mi-juin 2012 des séances d'entraînement à la Maison Familiale de Boeuvres à Messac (35). Renseignements : Loïc Morlais président, Tél. 02 99 44 43 44 ou Stéphane Canto secrétaire, Tél. 06 61 28 66 67 ou Gérard Garrault Tél. 02 99 49 04 38.

Inscription accompagnée d'un chèque de 40 euros à Gérard Garrault, 4 avenue des Vallons 35 680 Louvigné de Bais.

# cynophilie

## Setter Anglais sur bécasses

ses nocturnes et baguages de bécasse. De même, c'est aussi dans les Côtes d'Armor qu'une étude menée par l'ONCFS avec la FDC22 a mis en évidence l'importance des déplacements hivernaux du migrateur (50 % des oiseaux occupent alternativement deux ou trois remises pendant l'hivernage). Un championnat d'Europe dans un département pilote, c'était somme toute logique. Nul doute que cet état d'esprit positif a influé les conducteurs qui ont fait preuve d'une réelle sportivité. Ainsi a-t-on vu un candidat retirer son chien quêtant mal après quelques minutes pour ne pas perturber le travail de son concurrent! Au beau temps du premier jour de concours, a succédé une série de coups de vent. Les oiseaux se sont donc déplacés conformément au dicton breton: « la bécasse le matin, le vent dans le bec, la bécasse le soir, le vent dans la queue: pluie pour le lendemain ». Aux neuf chiens classés du lundi à Bois-Meur, s'est ajouté un chien classé le mardi à Loudéac. Le championnat d'Europe organisé dans le massif forestier de Loudéac a réjoui les conducteurs, les juges et les organisateurs puisqu'on a assisté à un ensemble de parcours de belle qualité, relevé par beaucoup d'oiseaux. Des



Les lauréats du Championnat d'Europe à Loudéac

galops agréables à voir, des concentrations et expressions excellentes des setters engagés sur des terrains parfois difficiles... Chaque concours a permis d'apprécier des chiens d'un bon niveau. Gérard Huet, le maire de Loudéac, qui recevait le Club du Setter au complexe Saint-Guillaume, situé à l'orée de la forêt pour la proclamation des résultats, a mis en exergue la sportivité de la chasse au chien d'arrêt et la qualité de ce massif forestier de 2 500 hectares, à la fois propriété domaniale (ONF) et privée. À

noter que les chasseurs de la forêt, par exemple Michel Latouche et Yvonnick Querro, se sont investis dans ce concours en servant de guides aux conducteurs. Faire prévaloir le travail du chien sur le prélèvement tout en faisant découvrir un milieu naturel géré aussi à des fins cynégétiques, l'objet de ce championnat d'Europe sur bécasses non tirées a parfaitement rempli sa mission. Espagnols, Grecs, Italiens, Serbes, Suisses et Français... l'Europe cynophile a brillé dans les Côtes d'Armor.

### Résultats

**Lundi 12 décembre:** Concours Bois Meur et Bois d'Avaugour

Concours 1 juges MM. Dubroca et Guilhemjouan: Nela de mendi Anezkar (conducteur Nicolas Curutchague, propriétaire Simon Zugasti) 2e Exc; Faustine des Quenottes (conducteur et propriétaire Pierre Lemoine) 1er Exc; Ecume du Parc d'Armorique (conducteur et propriétaire JB Fournier) 3e Très Bon.

Concours 2 juges MM. Cornus et Grall: Cowboy de Cantazouel (conducteur Lionel provost, propriétaire Christian Dujols) CACT; Banjo de l'Echo de la Forêt (conducteur Lionel Provost, propriétaire Laurence Madiot) 2e Exc.

Concours 3 juges MM. Julien et Berbioles: Destra de l'Echo de la Forêt (conducteur et propriétaire Daniel Provost) 2e Exc; Branda de l'Echo de la Forêt (conducteur et propriétaire Daniel Provost) 4e Très Bon; Chica de l'Echo de la Forêt (conducteur et propriétaire Daniel Provost) 3e Exc; Brando de l'Echjo de la Forêt (conducteur et propriétaire Daniel Provost) CACT.

**Mardi 13 décembre:** Concours forêt de Loudéac

Concours 1 juges MM. Cornus et Bernioles: Biba de Buzuntza (conducteur Nicolas Curutchague, propriétaire Titto Aycaguer) Espagne 1er Exc.

Concours 2 juges MM. Tortora et Julien: aucun chien classé

**Mercredi 14 décembre:** Championnat d'Europe forêt de Loudéac  
Concours 1 juges MM. Poniresas Vacas: Ayan des forêts corréziennes (conducteur et propriétaire Jean-Michel Sourie) France 1er Ex; Rania (conducteur et propriétaire Zoulinaki Kirtsoglou) Grèce CQN (certificat de qualité naturelle)

Concours 2 juges MM. Guilhemjouan et Grall: aucun chien classé

Concours 3 juges MM. Julien et Dubroca: aucun chien classé

Concours 4 juges MM. Tortora et Hupe: aucun chien classé

**Jeudi 15 décembre:** Championnat d'Europe forêt de Loudéac

Concours 1 juges MM. Julien et Tortora: Sodo del Zagnis (conducteur M. Pezzotta, propriétaire M. Pedrazzetti) Suisse 1er Exc.  
Concours 2 juges MM. Vacas et Poniresas: Akim du Haut de Coubluq (conducteur et propriétaire Michel Cazaubon) France 3e Exc; Neron de Ugartebetxi (conducteur et propriétaire M. Carro) Espagne 2e Exc; Nela de Mendi Anezkar (conducteur Nicolas Curutchague, propriétaire Simon Zugasti) 1er Exc, CACT, CACIT  
**Contact**

Club du Setter Anglais, délégation Côtes d'Armor président Yves Hupé, la Glatinais, 18 rue de la Côte d'Emeraude 22400 Planguenoual Tél. 0673433153

# ploufragan

## André Feillet: la chasse toujours

Soixante-cinq permis de chasser plus tard, André Feillet n'a rien perdu de son enthousiasme. Le chasseur de Ploufragan accuse néanmoins le poids des ans et à l'approche de Noël, il a dû se résigner à raccrocher le fusil sur injonction de son médecin. A l'approche des 90 ans, le chasseur de lapins ne se résigne cependant pas à ne plus se balader dans la campagne avec ses amis chasseurs et ses auxiliaires, une bande de huit bassets Fauve de Bretagne dont son fils « Dédé » est aujourd'hui le gardien et le conducteur. Pendant 43 ans, André Feillet, natif de Ploufragan où il réside toujours, a chassé dans sa commune natale avec ses amis d'enfance. Mais, l'urbanisation briochine a contre-carré ce plaisir. « *Chasser au milieu des maisons, ce n'est pas agréable* ». André s'est donc résolu à traîner ses bottes du côté de Saint-Martin-des-Prés où les portes de la société de chasse lui avaient été ouvertes par l'entremise de son gendre.

La chasse est une histoire de famille chez André Feillet, père et fils. Pas n'importe quelle chasse, celle qui leur importe est celle aux chiens courants et au petit gibier : lapin, lièvre et renard... voilà les animaux qu'ils prissent de courir et de tirer. Pour parler franchement, André Feillet n'aime pas la « volaille ». « *Je n'éprouve aucun intérêt à tirer sur des oiseaux d'élevage lâchés quelques heures avant la chasse. La décision de la Fédération d'interdire ces pratiques à la veille de la chasse est une bonne chose. D'ailleurs, j'aurai été plus radical encore... Je pense que les lâchers de gibier peuvent avoir lieu sitôt après les moissons, mais pas après.* » Si le faisan n'intéresse guère André Feillet, par contre, le lièvre, voilà qui lui sied. Le virus lui a été inculqué à Saint-Brandan par le père Duval à la fin de la guerre. « *Mon beau-père était un sacré chasseur. Il m'a tout appris au bord de la forêt* ». Ainsi il lui a enseigné comment le lièvre revenait toujours au même endroit après avoir fait son tour pour perdre les chiens, et, dans la foulée, lui a donné la formule suivante : « *Quand tu le vois, tu lui dis : "où vas-tu ?". Il s'arrête et tu le tues.* » Imparable selon André Feillet qui se remémore un temps béni où il avait prélevé neuf lièvres un jour d'ouverture.

Ce tableau laisse songeur le chasseur d'aujourd'hui. Il n'y avait là rien que de très naturel pour le chasseur de Ploufragan, lequel confesse néanmoins avoir possèder des chiens hors pair, en l'occurrence des Beagles Elisabeth qu'ils affublaient tous du surnom de « Taïaut ». « *Un bon chien sait prendre le pied. Il faut le laisser faire et attendre au bon endroit* ». Avec André Feillet, tout paraît simple, mais c'est oublier que ce chasseur est un coureur et un pisteur hors pair ainsi qu'un joli coup de fusil. Son fils et ses amis s'accordent à lui reconnaître une rare énergie. « *Il ne marche pas, il court* », souligne son copain Pierrot Quercron. L'homme ne tient pas en place... Le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas. Son caractère jovial et toujours juvénile prend le pas sur l'âge de la retraite. « *Je ne peux pas rester inactif* », reconnaît-il. Quand il ne chasse pas, André Feillet passe son temps dans son jardin... Et signe révélateur, quand le vieil homme ne va pas à la chasse... c'est la chasse qui vient à lui. Ainsi, en juin 2011, une



André Feillet

chevrette a-t-elle élu domicile dans le fond de son jardin pendant une dizaine de jours! Lorsque les agents de l'ONCFS sont venus pour déloger le chevreuil, il avait pris la poudre d'escampette...

Retraite ou pas, André Feillet n'a jamais boudé son plaisir. Jeune electro-mécanicien à l'usine Sambre-et-Meuse, il ne passait pas un dimanche sans aller faire un tour à la chasse. « *La veille on fabriquait les cartouches. Puis le dimanche, je me rendais à 4 heures du matin à l'usine. Après la douche et le casse-croute, à 8 h 30, j'enfourchais mon vélo avec mon chien dans un panier et mon fusil en bandouillère pour aller jusqu'à Saint-Brandan.* » 20 km aller et autant le soir. Le chasseur méritait sa pièce de gibier. « *A l'époque on ne chassait que le dimanche et sur un seul territoire, il ne fallait donc pas rater le jour de chasse. Aujourd'hui, les gens qui sont en retraite peuvent chasser plusieurs jours et multiplier les cartes* ». Lucide mais sans complaisance aucune, André Feillet estime que « *la pression de chasse est devenue plus forte aujourd'hui qu'hier* », alors que paradoxalement le petit gibier est moins abondant. « *Après la guerre, il y avait beaucoup de gibier, mais le paysage était aussi bien différent que celui d'aujourd'hui* ». L'arasement des talus, le changement des pratiques culturelles, la construction de nouvelles routes et l'augmentation de la circulation automobile... Tous ces changements n'ont guère été favorables au lapin et au lièvre. Seul le renard a tiré son épingle du jeu. « *C'est toujours un plaisir de le chasser à la billebaude. Jadis je le chassais avec deux chiens. Une année, j'en ai levé douze après l'ouverture* ». Le prochain renard sera pour la saison prochaine, car André Feillet a nettoyé son calibre 12 « Régent ». Après son opération au cœur, il compte bien se remettre sur pied et reprendre un soixante-sixième permis, histoire de « *prendre l'air, suivre les chiens, discuter avec les copains et partager une bonne table le midi* ».

# grand gibier

## Une gestion spécifique du sanglier

Il est obligatoire de poser un bracelet numéroté et daté pour tout sanglier abattu ainsi que de retourner la carte T de déclaration de prélèvement sous 72 heures au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs. Le plan de gestion spécifique du sanglier a été mis en place du 15 août 2011 au 29 février 2012 dans les pays cynégétiques n° 2, 3, 4, 8, 9 et 10. Il sera proposé en 2012-2013 aux pays n° 5 et 6 ainsi que l'interdiction du tir du sanglier sur les territoires ou les lots de chasse d'une superficie inférieure à 25 hectares d'un seul tenant au sein des pays cynégétiques concernés.

Le prélèvement maximum par territoire de chasse (c'est-à-dire toute entité de chasse bénéficiaire d'un plan de chasse ou toute entité préalablement déclarée et identifiée auprès de la Fédération départementale des Chasseurs) est :

- 2 sangliers par jour de chasse;
- 2 sangliers par semaine (du lundi au dimanche);
- 6 sangliers par saison cynégétique.

Des dérogations peuvent toutefois être attribuées. A noter que les bracelets affectés à un territoire ne peuvent pas servir à un autre territoire. Bien évidemment, le prélèvement doit être effectué sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse. En 2010/2011, on comptait dans les Côtes d'Armor 255 ter-



Le 11 février 2012, à Plouer-sur-Rance, l'équipage de Saint-Goudas a levé dans un roncier un sanglier se 101 kg. Tiré et blessé, l'animal a continué sa route avec les chiens à sa poursuite pendant près d'une heure. Mis aux fermes, ce vieux mâle a été servi par Franck, le piqueux de l'équipage.



ritoires avec des populations de sanglier. 673 cartes T avaient été renvoyées pour un total de 758 boutons utilisés, soit 58 cartes T manquantes et 75 territoires n'ayant pas joué le jeu.

Deux procès-verbaux ont été dressés pour non respect du plan de gestion. Rappelons qu'en cas d'infraction, le responsable de chasse doit contacter l'ONCFS (Tél. 02 96 33 01 71) pour appliquer l'amende forfaitaire de 135 euros plutôt que de voir infliger une peine alourdie. Cette amende peut d'ailleurs être inscrite dans le règlement intérieur de la société de chasse. Pour éviter les dépassements au plan de gestion, il faut considérer que tout animal tiré est mort et annoncer la fin de battue lors du tir, puis n'autoriser le tir supplémentaire qu'au seul tireur dans le cas d'un animal blessé.

### Carnet bécasses

Tout chasseur qui n'a pas retourné son carnet de prélèvements ne peut pas en obtenir un pour la campagne cynégétique suivante (article R225-17 du code de l'environnement). Les chasseurs des Côtes d'Armor qui n'auraient donc pas encore retourné leurs carnets de prélèvement bécasses au 15 mars 2012 sont par conséquent invités à le retourner au plus vite au siège de la Fédération. La Fédération signale également aux personnes qui retournent leurs carnets par voie postale de veiller à bien affranchir leurs courriers : enveloppe contenant 1 carnet affranchissement à 58 centimes, enveloppe contenant 2 à 3 carnets affranchissement 90 centimes.

### Fermerture de la Fédération

Le siège de la Fédération Départementale des Chasseurs à La Prunelle à Plérin sera exceptionnellement fermé le lundi 30 avril, , le lundi 7 mai, , le vendredi 18 mai et le lundi 28 mai 2012.

**DANIEL ARMES**  
**ST-BRIEUC**

Vêtements  
ClubInterchasse

"À SAINT-HUBERT"  
depuis 1924

**CHASSE - PÊCHE  
COUTELLERIE**

Fusils toutes marques • Atelier réparation  
Munitions (prix par quantité)

**Tél./Fax 02 96 33 20 73**

# éducation

## Lycée de Pommerit-Jaudy :



*Les étudiants de Pommerit-Jaudy et leurs formateurs*

Quatre étudiants du lycée de Pommerit-Jaudy (22) en BTS « Gestion et Protection de la Nature » (BTS GPN) ont réalisé, dans le cadre de leur formation, un « Projet d'Initiative et de Communication » (P.I.C.). Celui-ci consistait à décentraliser une formation de piégeurs agréés en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (FDC 22) et l'Association des piégeurs agréés 22 (APA 22).

Les 11 et 12 janvier derniers, 40 élèves en BTS du lycée de Pommerit-Jaudy ont participé à une formation de piégeur agréé réalisée.

Accompagnés par Guillaume Le Provost (technicien FDC 22) et Lionel Bleuse (APA 22), Arnaud Lechien, Pierre Morice, Steven Poilvet et Romain Raffray ont mis en place ce P.I.C. C'est l'œuvre d'un petit groupe d'étudiants prenant l'initiative d'une action dans laquelle ils doivent intégrer des objectifs de communication. « *En plus de répondre à notre projet de communication, la formation de piégeage s'inscrit parfaitement dans notre cursus scolaire* » commente Pierre. En effet, il s'agit là d'une formation qualifiante, apportant un vrai plus au curriculum vitae des étudiants. Pour Steve, « *dans nos futurs métiers, nous serons confrontés à la problématique de nombreuses espèces invasives. Nous serons alors à même d'y répondre* ». Les quatre étudiants en GPN à l'origine de ce projet ont proposé aux promotions de BTS « Gestion et Protection de la Nature » et de BTS « Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation » de participer à cette formation.

Après avoir étudié l'ensemble de la réglementation spécifique au piégeage, la notion d'espèces exogènes a amené les étudiants à un vrai débat de fond sur le rôle et la place du piégeur agréé dans notre société. Une étudiante reconnaît ainsi : « *Je ne percevais pas le piégeage de cette façon. Intervenir*

*sur demande ou dans le cadre d'un projet lié au développement du petit gibier donne une réelle valeur à l'activité* ». C'est bien là l'enjeu du piégeur du XXI<sup>e</sup> siècle. Afin d'éviter les conflits ou les malentendus, il est plus que nécessaire de communiquer et de bien communiquer. Ce projet mené par ces quatre étudiants (dont un seul est chasseur!) est une porte ouverte pour le piégeage. Pour Lionel Bleuse « *ce projet correspond à l'évolution souhaitée par l'APA22. Même si tous ces étudiants ne piégeront pas dans le futur, ils possèderont une ouverture d'esprit et pourront faire appel à des piégeurs agréés en temps voulu. Je m'en réjouis* ». Le piégeage est en effet un « outil » de gestion du territoire au même titre que l'agrainage ou le tir d'été. Grâce à cette formation, le dialogue s'est instauré avec l'ensemble des étudiants. Fort de leur expé-



# éducation

## piégeurs agréés à l'école !

rience de terrain, deux piégeurs MM. Naudy et Le Gonidec, ont ainsi pu aiguiller les étudiants sur les trucs et astuces du piégeur. « *Ton belise est à l'envers* » signale ainsi Cédric Naudy ou bien encore « *tu dois camoufler ton piège pour être efficace* », ce sont autant de conseils à prendre en compte pour le piégeur néophyte.

Le corps enseignant a également joué un rôle très important dans ce projet, notamment en acceptant de l'intégrer à la formation. Pour Denis Chapelain : « *Nous avons engagé un partenariat depuis quelques années avec la FDC 22 sur différentes thématiques. Cette formation est le prolongement de ce partenariat et correspond parfaitement à nos attentes* ».

L'aspect agricole n'est également pas à oublier dans la mesure où une quinzaine de « futurs » agriculteurs ont participé à cette formation. Pour une étudiante, « *c'est même dommage que le monde agricole ne soit pas plus informé sur les intérêts du piégeage. Je pense que nous sommes en première ligne et que le piégeage peut être une solution notamment pour diminuer les dégâts* ». Fort de cette première expérience, il est fortement envisagé de prolonger ce partenariat avec les classes futures et pourquoi pas l'étendre à d'autres cursus. Le temps de la chasse cueillette est révolu. « *Nous avons souhaité par le biais de ce projet faire prendre conscience à nos camarades de l'évolution des écosystèmes et du caractère indispensable du piégeage* » soulignent à l'unisson les quatre étudiants responsables du projet. Pari réussi... .



Visite et explication technique sur le terrain à Goudelin avec Cédric Naudy

Article réalisé par Arnaud Lech'ien, Pierre Morice, Steven Poilvet et Romain Raffray, BTS GPN 2, Pommerit-Jaudy.  
Images Guillaume Le Provost FDC22.

### Qui contacter ?

**Lycée agricole de Pommerit-Jaudy :**

22450 Pommerit-Jaudy, Denis Chapalain  
Tél. 02 96 91 35 63 - [www.centre-formation-armor.fr](http://www.centre-formation-armor.fr)

**Fédération Départementale des Chasseurs :**

Guillaume Le Provost, Tél. 02 96 74 74 29  
courriel : [fdc22@wanadoo.fr](mailto:fdc22@wanadoo.fr)

**Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor :**

Lionel Bleuse, Tél. 06 83 51 42 38  
courriel : [bleu-picard@wanadoo.fr](mailto:bleu-picard@wanadoo.fr)

### Formation au permis de chasser

La Fédération Départementale des Chasseurs organise toute l'année des sessions de formation pour préparer l'examen du permis de chasser. Pour suivre ces formations théoriques et pratiques, il suffit de s'inscrire dès à présent auprès de la Maison de la Chasse à Plérin.

Renseignements : Fédération des Chasseurs, La Prunelle BP 214 - 22 192 Plérin cedex - Tél. 02 96 74 74 29

FONCTIONNEL - CONFORTABLE - PRATIQUE - ÉCONOMIQUE - POLYVALENT - RÉSISTANT



KIT-PARK®

KP015 L 229 x l 229 x h 122 cm  
KP025 L 396 x l 229 x h 183 cm

Idéal pour Chenil, chatterie, Parc à chiot, poulailler, Volière...

> Options

Toit souple avec ossature en A, toile de protection solaire et fixations de sol.



Panneaux de chenil en kit,  
galvanisés à chaud, treillis  
et barreaux

Jika®



Fouets de vénérerie, colliers fluo  
cages de piégeage, sonnailles  
et cuissardes



40 modèles de colliers  
électrique, dressage,  
anti-aboiement et anti-fugue

Pour commander, c'est facile ...

par Téléphone

par Fax

Sur Internet

Par Mail

02 96 27 11 20

02 96 27 10 87

[www.jika.com](http://www.jika.com)

[commercial@gg-jk.com](mailto:commercial@gg-jk.com)

BOUTIQUE DE VENTE DIRECTE

Société JIKA - P.A. La Grignardais - 22490 PLESLIN

# petit gibier

## Bobital et Mellionnec : lapin commun

Lorsque le lapin abonde sur un territoire au point d'être tenu responsable de 23 000 euros de dégâts agricoles, la société de chasse a le choix entre la battue de destruction et le déménagement des lapins indésirables. A Bobital, malgré un tableau de chasse conséquent, il a fallu employer les grands moyens en décembre 2011 pour réduire l'impact de ce rongeur dans les champs de colza. Marcel Ferron, le président de la société de Bobital a ainsi sollicité l'aide de l'association des chasseurs de lapins (ACLA 22) pour une vaste reprise de lapins avant Noël. Pierrot Quercron assisté de Daniel Jourdan et des équipages furets de Loïc Louesdon (Yffiniac) et Gérard Jaguin de (Ploubalay) sont ainsi intervenus dans le cadre d'un contrat lapins pour fureter dans les talus et les tas de souches de Bobital. Bilan de ces journées : 173 lapins repris en décembre 2011 dont 105 relâchés par Michel Le Boulc'h à Mellionnec où les chasseurs ont entrepris d'aménager leur territoire et de réintroduire le lapin après que celui-ci eut disparu après une série d'épidémies. Les membres de l'Aclla ont repris le chemin de Bobital en janvier pour poursuivre leurs opérations, encore 112 lapins repris. Au total, ce sont 584 lapins qui ont été repris par l'Aclla à Bobital depuis 2010, et dont ont bénéficié des sociétés ayant un contrat lapin avec l'Aclla, à savoir Brusvily, La Motte, Langoat, Languédias, Lanvallay, Mellionnec, Plénée-Jugon, Ploubalay, Trélat, Tréssigneaux. Pierrot Quercron se félicite de cette politique fédérale qui voit les chasseurs coopérer, avec le soutien de la Fédération, le président Yvon Méhauté était ainsi



Reprise de lapins à Bobital

présent lors de trois journées de reprise de lapins à Bobital. De même, la municipalité de Bobital a joué le jeu en offrant ses locaux aux bénévoles de l'Aclla et aux chasseurs de Bobital qui participaient à ces opérations de reprise.

En 2011, l'Aclla a effectué 134 sorties et repris 1678 lapins, lesquels ont été soit relâchés dans une autre zone de la commune concernée, soit déplacés sur un autre territoire. Ainsi 39 sociétés de chasse ont bénéficié de 506 lapins pour les aider à réimplanter ce petit gibier. Aujourd'hui, l'Aclla compte 145 territoires adhérents.



+ 300 armes de chasse et de sport, carabines, optique, cartouches, réglage en stand, atelier de réparation, mise en conformité laser, nombreuses occasions

### KIT RENARD



Carabine Baikal

222 Remington Magnum  
+ lunettes 3-12 x 42  
avec réticules lumineux  
+ housse + collier

400 €

NOMBREUSES PROMOTIONS  
sur fusils superposés et semi-auto

### KIT REMINGTON

CAL 243 Winchester  
Magnum  
+ lunettes + collier  
chargeur 5 coups  
à partir de 499 €

### CARTOUCHES SPORT 28

calibre 12 - culot 12 - n° 7,5  
à partir de  
42,50 € les 250

Possibilité de Paiement  
en 3 ou 4 fois

RD PT DE MALAKOFF 22 490 PLAINTEL

Tél. 02 96 32 59 18

atelierdufusil@wanadoo.fr

[www.latelierdufusil.com](http://www.latelierdufusil.com)

Ouvert  
du mardi au samedi  
9 h 30 / 12 h  
14 h / 19 h

